


Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/3015/176 du 13 août 2024 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde d'exploiter un monte-escalier à Steinfort, 20, rue Maria Teresa.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins


Sammy Wagner
Bourgmestre




Andres Castro
Secrétaire communal f.f.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du ...2.8.AOÛT.2024

Steinfurt, le2.8.AOÛT.2024

Le bourgmestre



Le secrétaire communal P. F.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2024/3012/176 du 13 août 2024 du
Ministre du Travail, de l'Emploi, et de l'économie sociale et solidaire accorde d'exploiter un
monte-escalier à Steinfurt, 50, rue Maria Teresa

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre
l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit
au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours,
qui commence à courir à partir du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au
public.

pour le Collège des bourgmestres et échevins

Andreas Castro
Secrétaire communal, f.t.



Sammy Wagner
Bourgmestre